PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 16 décembre 2024**
A CALLEN (40) **Délibération n°2024-121**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 12 décembre 2024 à Callen (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Callen (40) le lundi 16 décembre 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**
Date de la convocation : 12 décembre 2024

Étaient Présents: M. BACHÉ Alain portant pouvoir de M. SORE Serge, **Mme BREQUE Claudie** portant pouvoir de Mme DESMOULIN Karine, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et M. GILLE Hervé, **M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves** portant pouvoirs de M. DECLERCQ Cyrille et Mme LE YONDRE Nathalie, **M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis** (arrivée 18h16), **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et Mme BEAUMONT Patricia.

Absents excusés (pouvoirs): Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à Mme BREQUE Claudie, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme PIQUEMAL Sophie** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. SORE Serge** ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain.

Absents : Mme ARDOUIN Aimée (excusée), M. BAUDE Vital, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. COUTIERE Dominique (excusé), M. DELUGA François, M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry (excusé), M. GLEYZE Jean-Luc, M. LAGRAVE Renaud, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, Mme MARIE Lucie (excusée), Mme MESPLES Olga (excusée), M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe (excusé), Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme WEBER Sophie (excusée).

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		**VOIX**	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	**8**	**Représentant nombre de voix**	**41**
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	41
Total présents et pouvoirs	16	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de nouveaux agents intégrant la collectivité suite notamment aux départs à la retraite d'agents.

Considérant le départ à la retraite de l'assistante marchés publics/finances au 1er janvier 2025, titulaire du grade de rédacteur principal de 2ème classe ;

Considérant la nécessité de remplacer cet agent afin d'assurer la continuité du service ;

Considérant que le candidat retenu est recruté par voie de mutation, sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 16 décembre 2024**
A CALLEN (40) **Délibération n°2024-121**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la création et la suppression des emplois suivants, à compter du 1er janvier 2025 :

Création	Suppression
Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet	Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 18 décembre 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 18/12/2024
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 20/12/2024

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20241216-2024-121-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2024